

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

25 janvier 2023, 17 h

Hôpital Notre-Dame

1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1

(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance du 12 avril 2023)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
D ^r Samuel Gatien	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M ^{me} Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
Vacant	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 18 janvier 2023, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 18 janvier 2023 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 janvier 2023, à 17 h 07.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour révisé, en ajoutant le point 14.4 portant sur le suivi d'un dossier d'un membre du CMDP en séance à huis clos.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 25 janvier, à 12 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 7 décembre 2022 :

12 janvier 2023

Séance du comité de vérification

Le 12 janvier, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

12 janvier 2023

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 12 janvier, madame Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

13 janvier 2023

Séance du comité des ressources humaines

Le 13 janvier, madame Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

5. Rapport du président-directeur général

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 7 décembre dernier :

Décembre 2022 et janvier 2023

Visites des installations du CCSMTL

Depuis le dernier conseil d'administration, M. Lehouillier a poursuivi mes visites de différentes installations du CCSMTL, notamment le Centre de services informatiques (CSI).

13 décembre 2022

Rencontre à la Ville de Montréal

Le 13 décembre, M. Lehouillier a rencontré madame Dominique Olivier, présidente du comité exécutif de la ville de Montréal et M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, pour discuter de divers dossiers communs.

21 décembre 2022

Rencontre du comité vaccination

Le 21 décembre, M. Lehouillier a participé à une rencontre d'un comité ministériel ayant pour mandat la pérennisation du modèle vaccination.

17 janvier 2023

Visite de l'Hôpital solidaire

Le 17 janvier, M. Lehouillier a participé à une visite d'une équipe impliquée dans l'Hôpital solidaire, en compagnie de madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques.

19 janvier 2023

Visite de la résidence Mont-Carmel

Le 19 janvier, M. Lehouillier a participé à une visite de la résidence Mont-Carmel en compagnie de madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, et de madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques.

6. Adoption de résolutions en bloc

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions inscrites à la section « *Résolutions en bloc* ».

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 7 décembre 2022, tel que rédigé.

6.2 Adoption du procès-verbal de la séance à huis clos du 7 décembre 2022

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance à huis clos du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 7 décembre 2022, tel que rédigé.

6.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 12 janvier 2023

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 janvier 2023, tel que rédigé.

6.4. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

6.4.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-01-25-01** et **2023-01-25-12**. (Voir annexe 1).

6.4.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-01-25-13** et **2023-01-25-183**. (Voir annexe 1).

6.4.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-01-25-184** et **2023-01-25-185** (Voir annexe 1).

6.4.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-01-25-186** et **2023-01-25-192**. (Voir annexe 1).

6.4.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2023-01-25-193 et 2023-01-25-201. (Voir annexe 1).

6.4.6 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2023-01-25-202

Nominations et fins de mandat de chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lors de sa réunion du 21 décembre 2022, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- D^e Mona Dagher, cheffe de service d'ophtalmologie à l'Hôpital Notre-Dame, Département de chirurgie, à partir du 8 décembre 2022.
- D^e Marie-Hélène Nepveu, cheffe de service de gastroentérologie à l'Hôpital de Verdun, Département de médecine spécialisée, à partir du 12 décembre 2022.

CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- D^r Salim Lahoud, chef de service d'ophtalmologie à l'Hôpital Notre-Dame, Département de chirurgie, à partir du 7 décembre 2022.
- D^r Petru-Lucian Comanita, chef de service de gastroentérologie à l'Hôpital de Verdun, Département de médecine spécialisée, à partir du 8 décembre 2022.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

6.5 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2023-01-25-203

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	POIRIER	DIANE
94405		Toutes les installations du CIUSSS	MURPHY	DANIEL BRENDON
94405		Toutes les installations du CIUSSS	COMANITA	PETRU-LUCIAN

Résolution 2023-01-25-204

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de

l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	LAJEUNESSE	JULIE
94405		Toutes les installations du CIUSSS	DUBOIS	PASCALE

6.6 Enseignement universitaire et recherche

6.6.1 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL

Résolution 2023-01-25-205

Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le *Cadre réglementaire de la recherche* du CCSMTL, ainsi que toutes les

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

³ MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la *Politique sur la conduite responsable en recherche* de l'Établissement;

- Respecter les décisions et demandes du comité d'éthique de la recherche (CER) qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)

- Edward Jun Lee, chercheur régulier ;

CHERCHEURS EXTERNES NON-AFFILIÉS À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- Mélanie Forcier Bourassa, professeure, faculté de droit, Université de Sherbrooke ;
- Denis Chênevert, professeur titulaire, Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) ;
- Diane Poulin-Dubois, professeure, département de psychologie, Université Concordia ;
- Rosita Vargaz-Diaz, professeure adjointe, faculté des sciences sociales, Université Laval ;

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- Nicolas Fernandez, directeur de laboratoire et chercheur régulier
- Thomas Tannou, directeur de laboratoire et chercheur régulier

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes et ce, pour une période de trois ans :

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- Jean-Pierre Guay, directeur de laboratoire et chercheur régulier

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Marie-Josée Letarte, chercheuse régulière

6.7 Déclaration de conformité de la capacité au permis biannuelle pour l'Hôpital Chinois de Montréal

Résolution 2023-01-25-206

Déclaration de conformité de la capacité au permis pour :

HOPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL (1963)

189, Avenue Viger Montréal, H2X3Y9 (no permis 1289-2303)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444.1 de cette même loi, le titulaire d'un permis d'établissement doit, tous les deux ans, fournir au ministre une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis, au moyen d'un formulaire prescrit par le ministre et que cette exigence concerne les installations du CCSMTL. Que ces attentes ont été également définies dans le cadre du cycle de gestion sur deux ans adopté par le comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le sous-ministre adjoint, M. Daniel Desharnais, ait transmis ses attentes à l'établissement le 4 octobre 2022 visant le dépôt d'une déclaration de conformité pour l'établissement regroupé Hôpital chinois de Montréal, au plus

tard pour le 1^{er} mars 2023 ;

ATTENDU QUE la mise à jour de la conformité du permis s'est faite dans un processus consultatif avec la Direction SAPA hébergement du CCSMTL ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser tout permis d'exploitation pour les établissements de son réseau ;

ATTENDU QUE le CCSMTL désire attester que la capacité au permis de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) correspond à l'information affichée au permis d'exploitation tel que présenté au conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8) ;

ATTENDU QUE CCSMTL doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance d'un permis d'exploitation :

1. Résolution adoptée par le conseil d'administration ;
2. Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal ;
3. Déclaration de conformité des installations et capacité inscrites au permis d'exploitation d'un établissement de santé et de services sociaux.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la capacité affichée au permis d'exploitation pour l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) répondant ainsi aux exigences d'avis de conformité, de mise à jour des permis ;
- Que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public ;
- D'autoriser monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

6.8 Révision du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement – Nouvelle structure DRHCAJ

Résolution 2023-01-25-207

Mise à jour du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement – nouvelle structure DRHCAJ

ATTENDU QUE le Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement (le « Règlement ») a été adopté initialement par le conseil d'administration le 28 novembre 2018 et révisé le 8 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE la nouvelle structure de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques requiert que des modifications de concordance soient apportées au Règlement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections ou modifications mineures au Règlement, qui ne comportent pas d'enjeu financier ;

ATTENDU QUE les révisions du Règlement, telles que soumises au conseil d'administration, sont mineures et ne changent pas l'essence du Règlement ni sa portée.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement, tel que soumise au conseil d'administration.

6.9 Révision du Règlement bloc opératoire et cadre de gestion du CCSMTL

Résolution 2023-01-25-208

Révision du règlement - Bloc opératoire et cadre de gestion du CCSMTL

ATTENDU le dépôt de la révision du règlement du bloc opératoire et cadre de gestion par la direction des soins infirmiers ;

ATTENDU QUE la révision du présent document a pour but d'encadrer et de standardiser le fonctionnement des blocs opératoires du centre intégré universitaire en santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) afin d'en assurer une utilisation optimale et répondre aux besoins de la population ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) est en accord avec la révision déposée ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du règlement - *Bloc opératoire et cadre de gestion du CCSMTL*.

6.10 Révision des Règlement et politique Divulgarion de l'information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d'un accident

Résolution 2023-01-23-209

Règlement – Divulgarion de l'information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d'un accident

ATTENDU QUE ce règlement présente les lignes directrices pour assurer un processus de divulgation transparent et efficace, en conformité avec la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4-2) et les Lignes directrices nationales relatives à la divulgation ;

ATTENDU QUE ce règlement permet de répondre à la pratique organisationnelle « *Divulgarion des événements : Une approche documentée et coordonnée, qui favorise la communication et un suivi axé sur le soutien, est mise en œuvre pour divulguer aux usagers et aux familles les événements découlant de la prestation de soins de santé ou de service sociaux* » et aux normes Leadership de la démarche d'Agrément ;

ATTENDU QUE le Règlement de divulgation des événements adopté le 25 septembre 2019 doit être révisé après une période de 3 ans et que des mises à jour de texte ont été appliquées en fonction du cadre légal et règlementaire ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version révisée du *Règlement de divulgation de l'information nécessaire à un usager et aux proches à la suite d'un accident* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Ce règlement entre en vigueur le 25 janvier 2023.

6.11 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre octobre à décembre 2022)

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'usager de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Suivi des performances :

Évolution entre les versions du TB	2021-2022			2022-2023		
	P7-8	P9-10-11	P12-13	P1-4	P5-6	P7-8
Cible en bonne posture 	22 (37 %)	15 (28 %)	15 (33 %)	17 (35 %)	18 (38 %)	14 (30 %)
Cible presque atteinte 	13 (22 %)	7 (13 %)	9 (20 %)	5 (10 %)	6 (13 %)	7 (15 %)
Avec un écart à la cible 	24 (41 %)	31 (58 %)	22 (48 %)	26 (54 %)	23 (49 %)	26 (55 %)
Avec un enjeu ou sans cible 	8	8	8	6	6	6
En évolution positive 	26 (44 %)	21 (40 %)	19 (41 %)	13 (27 %)	14 (30 %)	12 (26 %)
En évolution variable 	22 (37 %)	19 (36 %)	19 (41 %)	16 (33 %)	22 (47 %)	19 (40 %)
En évolution négative 	11 (19 %)	13 (25 %)	8 (17 %)	19 (40 %)	11 (23 %)	16 (34 %)
Évolution non disponible 	8	8	8	6	6	6

Voici quelques constats :

- En comparaison avec la dernière production du tableau de bord (TB), il y a une **baisse** du ratio des cibles atteintes  alors que les cibles presque atteintes  sont similaires. Les cibles avec un écart  ont enregistré une **augmentation** à la P8.
- Quant aux évolutions, celles-ci ont connu une **baisse** au niveau des évolutions positives  et variables  quant aux évolutions négatives , celles-ci ont connu une **hausse importante**.
- Le portrait est donc moins bon qu'à la dernière période, et il est également moins bon qu'à la même période l'an passé, car 55 % des indicateurs sont en écart avec leur cible (41 % l'an passé) et 34 % sont en évolution négative (19 % l'an passé).

Voici les indicateurs avec une évolution négative depuis au moins les deux (2) derniers tableaux de bord de gestion stratégique :

- 7.2 Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire – Hôpital Notre-Dame
- 10 Délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse
- 14.2 Pourcentage d'examen électifs primaires en imagerie médicale dont le délai d'attente se situe à l'intérieur de 90 – Hôpital Notre-Dame
- 15.2 Taux des demandes de services traitées, selon les délais définis comme standards du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA- Services spécialisés Priorités élevées et modérées).
- 25 Taux d'heures supplémentaires

Indicateurs avec le passage de l'évolution de la performance d'un état positif ou variable à négatif depuis le dernier TB :

- 2.2 Nombre total d'heures de service de soutien à domicile
- 6.1 Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière à l'urgence (en heures) – valeur périodique – Hôpital de Verdun
- 7.1 Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire – Valeur cumulée – Hôpital de Verdun
- 8.1 Pourcentage de séjour de 48 heures et plus sur civière – Hôpital de Verdun
- 11 Nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale – Valeur périodique
- 15.3 Délai moyen d'accès aux services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans
- 20. Taux d'incidence nosocomiale des colonisations de entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC) par 10 000 jours présences - Hôpital de Verdun
- 21. Taux d'incidence nosocomiale des cas COVID19 par 10 000 jours présences - Hôpital de Verdun
- 23.1 Nombre de fugues
- 23.2 Taux de fugues par rapport au nombre d'usagers hébergés.

Notes supplémentaires

Prendre note que les résultats pour les deux indicateurs de la DITSA-DP de la 1^{re} ligne cités ci-dessous sont toujours suspendus temporairement des systèmes du MSSS (SID et GESTRED) :

- Indicateurs 15.1 et 16.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA et DP) – 1^{re} ligne ;

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P8 2022-2023.

8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 12 janvier 2023

8.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 12 janvier dernier.

BREF RÉSUMÉ DES SUJETS :

Assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le 12 janvier 2023 :

À noter qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration s'est tenue le 12 janvier 2023 concernant le point suivant :

Rapport trimestriel AS-617 à la période 9 se terminant le 3 décembre 2022

Un sommaire du rapport AS-617 à la période 9 est déposé pour information. Ce rapport trimestriel se traduit par une prévision en équilibre des résultats du fonds d'exploitation. La prévision se détaille comme suit :

- Déficit de (9 M\$) récurrent des activités d'hébergement du programme DI-TSA-DP. Le manque de financement récurrent de ce programme contribue à la hausse des coûts de main-d'œuvre indépendante (MOI) et de temps supplémentaire de notre organisation puisque nous ne pouvons pérenniser les postes d'emploi. De ce fait, notre établissement est doublement pénalisé par l'optimisation additionnelle qui en découle. Par ailleurs, notre établissement ne peut refuser aucun usager avec DITSA et des troubles graves de comportement (TGC), malgré un haut niveau de dangerosité. Une lettre de demande de financement a été transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 27 octobre 2022 à ce propos.
- Nous prévoyons que les économies de salaire causées par la pénurie de personnel permettront de compenser de manière non-récurrente le déficit du programme DI-TSA-DP.
- Une augmentation de financement autorisée verbalement suite aux discussions avec le MSSS concernant le dossier du déplafonnement du soutien à domicile (SAD) est incluse dans les prévisions de l'établissement pour un montant de 7 084 360 \$.

Les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 et à la post-pandémie de la COVID-19 ont été tenus en compte dans le rapport trimestriel. Ces coûts sont estimés à 110 250 755 \$ pour la période se terminant le 3 décembre 2022. Les coûts liés à la post-pandémie du 1^{er} juin 2022 au 3 décembre 2022 s'élèvent à 49 634 578 \$. Dans la prévision 2022-2023, au-delà du 3 décembre 2022, une projection concernant les coûts ou les financements liés à la post-pandémie est incluse pour un total de 141 804 208 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport trimestriel de la période 09 - 2022 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision en équilibre des résultats du fonds d'exploitation et d'autoriser le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Sommaire exécutif des résultats financiers à la période 9 se terminant le 3 décembre 2022

Un sommaire de la situation financière à la période 9 se terminant le 3 décembre 2022 est présenté pour information.

Le résultat est un déficit de (6 414 864 \$) comparativement à un déficit de (11 536 497 \$) à la même période en 2021-2022.

L'établissement projette l'équilibre budgétaire au 31 mars 2023.

2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Suivi des recommandations des vérificateurs - RCGT

À chaque année, des recommandations sont émises par les auditeurs lors de la réalisation des états financiers.

Dans le rapport de la gouvernance présenté en juin 2022, on y mentionne que les auditeurs n'ont détecté aucune déficience importante du contrôle interne.

Donc aucun suivi à effectuer en 2022-2023.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 5 novembre au 9 décembre 2022, est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 7 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 31 contrats ont été signés dont 14 affichent un dépassement de coûts.

On note cinq augmentations de coûts au cours de la dernière période :

- Hôpital Notre-Dame : ajout de 23 760 \$ pour l'aménagement d'un SAS au bloc opératoire avec la firme Concept PVR. À ce jour, les dépassements représentent 10,82 %.
- Hôpital de Verdun : ajout de 50 839 \$ pour le réaménagement des locaux de la radioscopie avec la firme Les construction Berka. À ce jour, les dépassements représentent 16,64 %.
- Centre d'hébergement Émilie-Gamelin : ajout de 7 711 \$ pour la réfection de la toiture, bloc A (phase 2) avec la firme Les constructions Serbec. À ce jour, les dépassements représentent 110,02 %.
- Hôpital Notre-Dame : ajout de 34 214 \$ pour le réaménagement et rénovation de la chaufferie (Pavillon J.A. De Sève) avec la firme Construction Anjinov. À ce jour, les dépassements représentent 13,29 %.
- Le Foyer l'Esplanade : ajout de 165 537 \$ pour l'aménagement du Foyer l'Esplanade avec la firme Construction Nasco. À ce jour, les dépassements représentent 23,11 %.

3.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente une nouvelle entente, des renouvellements et une fin d'entente locative est déposé pour information.

Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la nouvelle entente, les renouvellements et la fin de l'entente locative identifiés dans la fiche synthèse.

3.3 Acquisition d'un nouvel immeuble pour la relocalisation de 3 RAC pour la DI-TSA-DP

La direction des services techniques a reçu une demande de la DI-TSA-DP pour l'acquisition d'un immeuble afin de relocaliser sous le même toit, les usagers de trois (3) différentes résidences à assistance continue, soient les RAC Drolet, Jogues et St-Évariste.

Les 3 RAC occupent présentement des lieux en location, respectivement depuis 2015, 2013 et 2016 et leur bail sera reconduit par mesure préventive pour 12 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2024 afin de pouvoir avoir l'autorisation du MSSS et la réalisation des adaptations nécessaires dans le nouvel immeuble pour certains usagers.

Afin de répondre à cette demande, une étude du marché a été effectuée, des visites d'immeubles potentiels ont eu lieu en compagnie des représentants cliniques. L'immeuble sis au 6675, 44^e avenue, initialement un triplex, transformé en une propriété offrant un potentiel et répond parfaitement au jumelage des usagers des 3 RAC, et ce, par l'existence de 21 chambres à coucher, 5 salles de bain et 4 cuisines.

L'acquisition de cet immeuble par le CCSMTL contribuera certainement à la mise en place et le développement de la vision et la mission de la DI-TSA-DP. Ce projet engendrera aussi une économie annuelle de loyers de 99 000 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser le président directeur général de l'établissement de procéder à la signature de l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble sis au 6675, 44^e avenue à Montréal.

4. DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES

4.1 Lancement de la planification du plan de conservation de l'équipement médical (PCEM) 2023-2026

Aux fins d'assurer la continuité des services rendus dans la prestation des soins aux usagers, le maintien de l'appareil médical consiste à remplacer un appareil par un nouveau et à retirer du parc d'équipements l'appareil ainsi remplacé. Les appareils dédiés à la recherche sont exclus. Dans ce but, l'établissement doit mettre en place une planification pour le remplacement de l'équipement médical à travers tous les établissements constituant le CCSMTL. Une planification triennale a été réalisée (2023-2026) dans le but de répondre aux exigences du MSSS.

En décembre 2022, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes 2023-2026 de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM). Le CCSMTL n'a pas encore reçu la lettre officielle du MSSS touchant l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical. Cependant, les montants alloués sont présentés sommairement dans la plateforme de suivi du MSSS, soit Actif+Réseau. Ainsi, le CCSMTL a 6 151 313\$ pour le PCEM-EM de l'année 2023-2024.

5. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et les contrats au-dessus du seuil d'appel d'offres de 121 200 \$ (biens et construction), et la liste des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus, sont déposées pour information pour la période du 3 novembre au 15 décembre 2022.

Le tableau sommaire suivant est déposé pour information :

Sommaire	NB	\$
AOP	6	12 370 663 \$
GRÉ À GRÉ	35	4 563 239 \$
GRÉ À GRÉ Maintien en milieu de vie		- \$
GRÉ À GRÉ Avis intention publié	1	247 928 \$
GRÉ À GRÉ Fournisseur unique	9	1 291 560 \$
GRÉ À GRÉ Firme professionnel banque	2	81 108 \$
GRÉ À GRÉ Public-Public	2	1 745 185 \$
GRÉ À GRÉ Demande de prix	4	208 374 \$
GRÉ À GRÉ Décret article 48		- \$
GRÉ À GRÉ Autres		989 084 \$
Moyenne de 58 181\$ par contrat	17	
	41	16 933 902 \$

Faits saillants :

Appel d'offres :

- 1 contrat a été signé pour une nouvelle résidence intermédiaire (RI) total de 8 places, clientèle adultes avec la RI les quartiers Séraphin, pour un montant de 6 744 117,60 \$ (ligne 15) pour une durée de 15 ans.
- 1 contrat a été signé pour le transport de bénéficiaires : service de répartition de transport pour des taxis standards avec la firme Netlift solutions de mobilité inc., pour un montant de 4 556 767,00 \$ (ligne 19) pour une durée de 3 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition de terminaux E type client zéro avec la firme ITI inc-solution-D Canda inc, pour un montant de 521 500,00 \$ (ligne 34).
- 1 contrat a été signé pour des travaux de construction pour le projet de réaménagement des bureaux du sous-sol vers le deuxième étage (IUGM) avec la firme Construction Hestia Inc., pour un montant de 353 743,00 \$ (ligne 38).

Gré à gré autres contrats :

- 2 contrats public-public ont été signés pour le support et maintenance annuel des bases de données Oracle et Jeton avec le FRISSS, pour un montant de 1 745 185,42 \$ (lignes 5 et 21).
- 1 contrat a été signé pour l'entretien et maintenance de panneaux alarme-incendie (multisites) avec la firme Siemens Canada-technologies du bâtiment (fournisseur unique), pour un montant de 663 246,00 \$ (lignes 13 et 27).
- 1 contrat a été signé pour les droits d'utilisation du logiciel Octopus (fournisseur unique) avec la firme, pour un montant de 309 234,00 \$ (ligne 35).
- 1 contrat a été signé pour la location d'un appareil à résonance magnétique mobile, IRM roulotte (HND) avec la firme DSM Healt technologies inc., pour un montant de 247 928,00 \$ (ligne 36). Un avis d'intention a été publié au préalable.
- 1 contrat a été signé pour des travaux de construction pour le remplacement en urgence des conduits de chauffage obstrués secteur du bloc opératoire (HND) avec la firme T3P Construction inc., pour un montant de 149 066,00 \$ (ligne 32).

On note plusieurs dépassements pour des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 248 995,00 \$ avec groupe santé MF Agence de placement pour des services de MOI infirmières, pour un total des dépassements représentant 497,99 %.
- Un rehaussement de 242 448,67 \$ avec la firme Steen soins pro pour des services de MOI infirmières, pour un total des dépassements représentant 969,79 %.
- Un rehaussement de 275 797,88 \$ avec la firme Soins de santé le fleuron inc. pour des services de MOI infirmières, pour un total des dépassements représentant 551,59 %.

Ces rehaussements sont requis car les firmes à contrat aux achats regroupés n'ont plus de main d'œuvre disponible.

Un rehaussement de 853 437,63 \$ avec la firme ESI technologies de l'information pour de l'acquisition d'équipements de stockage et de commutateurs San, incluant contrat de support et de maintenance, pour un total de dépassement de 81,24 %.

8.2 Baux immobiliers

Résolution 2023-01-25-210

Baux immobiliers

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
PAVILLON PIERREFONDS	5100, avenue du Château-Pierrefonds

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est SOUS-LOCATEUR :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CENTRE DE JOUR POUR JDA FULLUM	2025, rue Fullum, local 200

Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - BUREAU CENTRE	5800, rue Saint-Denis

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
RAC Chartrand	12785, av. Chartrand app #2
RAC Chartrand	12785, av. Chartrand app #3 et 4
FOYER DE GROUPE POUR JDA GODBOUT	9038-9040, rue Godbout
RAC DROLET 1 et 2	11735-11737, av. Désy
ENTREPÔT	5575, rue Hochelaga
Clinique de vaccination	2515, rue Delisle

Clinique de vaccination	4450, rue Saint-Hubert
Site de vaccination temporaire Covid-19	286, rue Elgar
Centre de vaccination	965, boul. De Maisonneuve est
Centre de vaccination/dépistage COVID	2115, rue Centre
Centre de vaccination	284, rue de L'Église

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser la nouvelle entente, les renouvellements et la fin d'une entente locative dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur, sous-locateur et locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

8.3 Acquisition d'un immeuble pour la relocalisation de trois (3) RAC de la DI-TSA-DP

Résolution 2023-01-25-211

Acquisition d'un immeuble pour la relocalisation de trois (3) RAC de la direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est locataire comme suit :

- Depuis 2013, de l'immeuble de la RAC Drolet sis au 11735-11737, avenue Désy
- Depuis 2015, de l'immeuble de la RAC Jogues sis au 6707 -6711, rue Jogues
- Depuis 2016, de l'immeuble de la RAC St-Évariste sis au 11940, rue St-Évariste

ATTENDU QUE ces trois immeubles qui hébergent la clientèle du programme DI-TSA-DP ne répondent plus aux standards, aux besoins actuels et futurs de la DI-TSA-DP ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la relocalisation des 3 RAC : Drolet, Jogues et St-Évariste, une étude du marché a été effectuée et une propriété a été choisie par la direction de la DI-TSA-DP qui répond parfaitement à ses besoins et ceux des usagers ;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été acceptée pour l'acquisition de l'immeuble sis au 6675, 44^e avenue en la Ville de Montréal au montant d'UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DOLLARS (1 598 000 \$) ;

ATTENDU QUE sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le président-directeur général de l'établissement de procéder à la signature de l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble sis au 6675, 44^e avenue à Montréal.

8.4 Planification du plan de conservation de l'équipement médical 2023-2026 pour le CCSMTL

Résolution 2023-01-25-212

Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2023-2026

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède annuellement à l'allocation des enveloppes récurrentes du plan de conservation de l'équipement et du mobilier – équipement médical (PCEM-EM).

ATTENDU QUE les directions (en cogestion médico-administrative) ont établi leurs priorités de manière à respecter la subvention annuelle accordée par le MSSS pour chacune des constituantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) en termes de remplacement de l'équipement médical.

ATTENDU QUE pour l'enveloppe récurrente du PCEM-EM, le CCSMTL a reçu l'information par le biais d'Actif+ que l'enveloppe du PCEM-EM serait de 6 151 313 \$ pour l'année 2023-2024.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2023-2026 pour chacun des établissements d'origine du CCSMTL.

9. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 13 janvier 2023

9.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité, présente un résumé de son rapport.

RÉSUMÉ DES SUJETS :

1. Élection du nouveau secrétaire, adoption du procès-verbal de la séance du 28-10-2022 et suivis :

- Adoption du procès-verbal du 28-10-2022,
- Proposition et adoption de la nomination de monsieur Lemieux en tant que nouveau secrétaire avec rotation l'année prochaine pour le rôle.

2. Portrait du respect des différentes lois visant les RH applicables au CIUSSS :

Chaque année, un questionnaire à la haute direction permet d'affirmer la conformité des pratiques, notamment en ce qui concerne différents aspects de la gestion des ressources humaines. Toute dérogation à une directive, une norme ou un règlement doit y être déclarée. Également, toute dérogation doit faire l'objet d'une stratégie corrective. Les auditeurs responsables de l'exercice de vérification font un suivi annuel sur les situations déclarées et corrigées.

La DRHCAJ identifie les pratiques dérogatoires pour s'assurer qu'elles soient déclarées et leur correction planifiée. Cela permet d'assurer la conformité de nos pratiques et le respect de différentes balises qui régissent l'administration des ressources humaines.

Pour l'année se terminant au 31 mars 2022, la DRHCAJ a précisé au questionnaire de la haute direction une pratique en matière de gestion des ressources humaines :

- Honoraires versés à des médecins pour des tâches administratives. Cette pratique est cependant celle rependue dans le réseau de la santé depuis des années, mais est signifiée chaque année.

3. Suivi de la transformation GRH :

Depuis la dernière rencontre du comité des ressources humaines du conseil d'administration, divers travaux ont été menés à bien dans le cadre du programme de transformation.

L'objectif de ce point est donc de permettre au comité d'apprécier l'avancement du programme en présentant notamment la nouvelle gouvernance, les indicateurs du programme, ainsi que le cheminement de certains projets prioritaires.

Pour résumé : La sélection des candidats pour le poste du directeur adjoint de la transformation est terminée et celui-ci va être nommé prochainement. Le projet « généraliste » progresse bien et l'intégration dès la première cohorte est prévue à la fin du mois de janvier.

4. Reconnaissance des années de service et départ à la retraite :

La reconnaissance des années de service et des départs à la retraite est une façon efficace de démontrer l'appréciation de la contribution des employés et de souligner tout le travail accompli. Ces événements de reconnaissance ont été suspendus en grande partie lors de la pandémie. Ce temps d'arrêt a permis d'entamer une réflexion sur des pistes d'amélioration possibles. Ainsi, afin de mieux comprendre les besoins des employés et des gestionnaires en matière de reconnaissance, un sondage a été distribué en juillet 2021 à l'ensemble des gestionnaires, dans toutes les directions. Pour faire suite aux résultats de ce sondage et compte tenu des meilleures pratiques en la matière, le programme de reconnaissance des années de service et départs à la retraite a été mis à jour et différentes propositions ont été formulées.

Objectifs :

- Actualiser le programme de reconnaissance des années de service et les départs à la retraite en fonction des besoins du personnel et des meilleures pratiques
- Standardiser les pratiques de gestion en matière de reconnaissance
- Favoriser une reconnaissance de proximité qui est proactive et en temps réel
- Favoriser la rétention et l'attraction du personnel
- Déterminer le choix de scénario par rapport à la reconnaissance des années de service et les départs à la retraite
- Déterminer le budget organisationnel alloué à la reconnaissance des années de service et les départs à la retraite en fonction du choix de scénario
- Pérenniser et faire rayonner les activités de reconnaissance du CCSMTL

Budget requis :

Entre 50 000 \$ et 125 000 \$, en fonction des activités retenues

Échéancier :

- Février : Faire le choix des activités et du budget associé
- Mars : Procéder aux appels d'offres pour le sous-traitant pour le choix et envoi de cadeau
- Août et septembre : Faire le lancement du nouveau programme de reconnaissance

5. A3 Attraction et fidélisation de la main-d'œuvre :

Depuis plusieurs mois, l'organisation a mis en place une A3 stratégique afin de prioriser les projets et actions entourant la fidélisation et l'attraction de la main-d'œuvre. Cet A3 a pour objectif de favoriser la présence de ressources au sein de l'organisation afin de lui permettre de réaliser sa mission. Elle vise également à faire un virage au niveau de pratiques de gestion pour contribuer à la stabilité des équipes de travail.

Suite à la dernière rencontre du comité RH du CA, il est du souhait d'explicitier les principales actions réalisées depuis la dernière rencontre ainsi que la progression des indicateurs tactiques du projet.

A3 résolution de problèmes (que chaque direction doit élaborer)

Actions réalisées

- Toutes les directions auront complété leurs premières étapes d'élaboration de leur A3 et d'analyse des secteurs plus critiques.
- Seules la DEUR, la DPJ, la DPSMD, la DQEPE et la DRHCAJ viendront présenter au comité direction au A3 l'avancement de leurs travaux le 17 janvier prochain.
- Mise en place des métriques par direction afin d'apprécier la progression des indicateurs désirés.

Actions à venir :

- Identification de la stratégie à mettre en place afin que les travaux et solutions mises de l'avant par les directions soient accessibles aux bénéficiaires de tous. Mise en valeur des bons coups et des bonnes pratiques.
- Élaboration de la stratégie de pérennisation de l'approche A3 résolution de problème et implantation de la culture de fidélisation.
- Reprise des rencontres avec les premières cohortes à l'hiver 2023 (Appréciation de la suite de leur travaux)

Autres projets de la A3 stratégique

Actions à venir :

- Reprise du suivi des autres projets inclus dans la A3 par le comité directeur.
- Révision en mars 2023, du contenu du A3 stratégique (révision de projets qui doivent ou non en faire partie)
- Appel de projets pour la prochaine année.

Indicateurs A3 :

CONDITION DÉSIRÉE				
Indicateurs de résultat	Cible au 13-09-2022	Résultats au 13-09-2022	Résultats au 11-10-2022	Résultats au 23-12-2022
Taux de rétention de service 12 mois	87 %	75 %	75 %	76 %
Taux de rétention organisationnel 12 mois	94 %	88 %	89 %	89 %
Taux de couverture/force de travail des postes requis en ETC	93 % (-3)	82 % (-2906)	80 % (-3233)	81 % (3087)

6. Conditions de pratique des cadres : Parcours de développement des compétences des cadres - Flexibilité des horaires :

Le CCSMTL entame une transformation de la gestion des ressources humaines, ayant un impact sur les rôles et responsabilités des 870 gestionnaires. Présentement, près de 25 % des de nos gestionnaires ont moins d'un an d'ancienneté. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir un profil de compétences actualisées et qui permet de se

distinguer en tant qu'employeur et faire face aux grands besoins d'adaptation des prochaines années.

De plus, le CCSMTL s'inscrit dans une démarche favorisant la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et qui répond aux besoins actuels du personnel d'encadrement.

Objectifs :

- Identification de notre philosophie de gestion et style de leadership : « ce que nous voulons être comme employeur »
- Développement d'un profil distinctif de compétences reflétant ce que nous sommes (et ce que nous voulons être) comme employeur
- Parcours de développement adaptés pour la Relève, Recrues/intérim, Cadres intermédiaires, Cadres supérieurs et hors cadres et une approche pédagogique variée
- Offrir une flexibilité des horaires aux cadres en conformité avec le Règlement des conditions des cadres et maintiens des horaires flexibles

Budget requis ou impact budgétaire :

Un budget de 85 000 \$ est prévu pour la réalisation du projet d'actualisation du profil de compétences (Frais des honoraires professionnels — firme Hodyss).

Échéancier :

Jusqu'à avril : Création d'un profil de compétences

Mai : Parcours de développement

Juin : Communication et déploiement

Juin à septembre : Actualisation des parcours

Le président souligne que la mise en place de l'évaluation du rendement et d'appréciation de la contribution sera la partie la plus facile à structurer. Il est préférable que les individus à se développent dans leurs milieux de travail plutôt que de les faire évoluer en les sortant de leurs milieux. Il faut responsabiliser les gestionnaires dans leur prise en charge de leur développement professionnel.

Les membres du comité soulignent que c'est un défi immense d'encadrer les jeunes gestionnaires et de les faire se sentir à l'aise sur leurs postes et suggèrent de mettre un place un programme de mentorat avec un cadre plus ancien pour faire un accompagnement spécial. Voir même utiliser les cadres proches de la retraite ou en préretraite pour profiter de leurs expériences et en faire un lègue pour les nouveaux arrivants.

7. Modifications de la loi – Plan d'action de redressement CNESST

Les coûts de cotisation du CIUSSS du centre-sud de l'île-de-Montréal (CCSMTL) à la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST) sont en augmentation constante depuis 2018. Or, le système de tarification rétrospectif auquel l'organisation est soumise engendre des coûts basés sur la performance de l'organisation des 4 années précédentes. Ceci explique la dégradation progressive au fil des ans et un plafond qui atteint de 35 millions pour l'année 2021, en plus d'un versement obligatoire de 10,7 millions au printemps 2023.

Un plan de redressement est donc nécessaire afin de freiner cette dégradation et réduire les coûts futurs. L'analyse des rapports actuariels nous permet de cibler trois secteurs de l'organisation nettement plus coûteux et qui engendrent à eux seuls 75 % des lésions professionnelles avec perte de temps : SAPA, DSI et DP. La priorisation d'intervention est donc requise dans ces trois directions pour conduire à un impact positif plus rapidement.

La modernisation du régime de santé et de sécurité du travail en vigueur depuis 2021 ajoute finalement un fardeau financier supplémentaire aux employeurs, en matière notamment de partage des coûts, en plus de donner ouverture à plus de réclamations de nature psychologique liées à la surcharge de travail ou aux lésions professionnelles survenant en télétravail. Il convient donc d'agir maintenant pour prévenir ces coûts futurs.

Le CCSMTL propose une stratégie en trois volets afin de maîtriser et de diminuer les coûts relatifs au régime de santé et sécurité au travail soit un plan de prévention des troubles musculo-squelettiques, la mise en place d'assignation temporaire, une prise en charge et vigie des demandes de partage de coûts. L'implication de tous les acteurs imputables de l'organisation est nécessaire soit, les directions prioritaires, la direction des finances, en plus du service de prévention SST et du service de la gestion de la présence au travail.

Étapes franchies :

- Présentation au CA de la performance SST
- Présentation au CD de la performance SST
- Rencontre de préparation de stratégie

Étapes à venir :

- Mise en place de comités de travail quadripartites avec les directions les plus touchées
- Élaboration de stratégies de prévention des lésions professionnelles
- Consolidation des pratiques d'assignation temporaire et d'accommodement
- Planification et prise en charge des demandes de partage de coûts
- Suivi des indicateurs aux 6 mois et retours auprès du CRH-CA

Le comité va suivre le dossier de très près et va revenir dessus plus tard, car il existe dégradation certaine du dossier au cours des dernières années.

Les membres du comité se questionnent sur l'utilité de réfléchir en amont sur de nouvelles tâches possibles pour affecter des employés en assignation temporaires suite à un retour de blessure/maladie afin de gagner du temps et favoriser le retour au travail.

De même, il faudrait faire le suivi concernant les appareils attribués pour améliorer les conditions de travail (lève personne en hébergement) et réduire les risques de blessures. Ont-ils permis de faire réduire les accidents de travail ?

Enfin, pour accélérer l'étude des dossiers en évaluation de santé mentale, il est proposé de consulter le département psychiatrie pour voir les possibilités de soutien et réduire les délais qui sont actuellement de quelques années.

De manière générale, la DRHCAJ assure le leadership sur les façons de faire et la mise en place du cadre de référence pour soutenir les gestionnaires, mais sinon c'est la responsabilité de tous les employés. Il faut changer les mentalités. Développer la culture de prévention.

8. État de situation des indicateurs RH :

Ces indicateurs clés donnent un portrait de l'état général de la main-d'œuvre du CIUSSS. Certains sont suivis par le MSSS et des cibles à atteindre sont identifiées chaque année.

Comparativement à la même période l'an passé, les taux sont similaires. Le taux de temps supplémentaire est plus élevé et dépasse la cible, mais est expliqué par le paiement à taux double comme prévu dans la mesure ministérielle pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Le temps supplémentaire obligatoire est d'ailleurs beaucoup plus bas par rapport à l'année précédente (131 h vs 1020 h).

Indicateur	Taux réel P9 2022	Taux réel P9 2023	Cible 2023
Temps supplémentaire	4,37 %	5,47 %	4,12 %
Assurance salaire	6,95 %	6,62 %p	6,59 %
Présence au travail	89,9 %	89,9 %	88,74 %
Main-d'œuvre indépendante	5,58 %	5,28 %	2,68 %

La rétention du personnel demeure l'enjeu le plus important avec un bilan global embauche/départ négatif. La plupart des directions ont cependant débuté leurs travaux en lien avec le plan stratégique de fidélisation de la main-d'œuvre et présenté leurs plans d'action au comité directeur. Il devrait donc y avoir des améliorations graduelles dans chacune des directions au cours des prochains mois.

Le président souligne que le temps supplémentaire obligatoire (TSO) au sein du CIUSSS n'est vraiment pas excessif et félicite les équipes pour la gestion efficace qui a permis d'éviter le TSO lors du temps des fêtes.

9. Plan de travail du comité des ressources humaines 2022-2023 :

- Dépôt du plan de travail auprès du comité
- Points à rajouter au plan de travail :
 - Politiques de civilité
 - Suivi des ententes locales

10. Enseignement universitaire et recherche

10.1 La mission universitaire au CCSMTL

Madame Annie-Kim Gilbert, directeur de l'enseignement et de la recherche universitaire, présente un point d'information portant sur la mission universitaire au CCSMTL, notamment l'enseignement et le monde de la recherche au service des populations et de ceux qui les accompagnent.

Clin d'œil sur la mission universitaire

- Près de 7500 stagiaires par année
- 4 instituts universitaires
- 1 centre affilié universitaire
- 3 centres de recherche financés par le Fonds de recherche en santé Québec – Santé
- 266 chercheurs réguliers
- Près de 50 M\$ en financement aux chercheurs réguliers
- 45 chaires de recherche
- 296 projets de recherche lancés en 2021-2022

Mandats ministériels en cours

Les principales thématiques touchent:

- Trajectoires sociojudiciaires des enfants suivis en protection de la jeunesse (IUJD)
- Prévention du déconditionnement chez la personne âgée (IUGM)
- Implantation d'une approche de sécurisation culturelle au CCSMTL (CREMIS)
- Plan d'action gouvernemental de la Politique nationale pour les personnes proches aidantes 2021-2026 (IURDPM).

6 dimensions de la mission universitaire

- Recherche
- Évaluation des technologies et modes d'intervention
- Pratiques de pointe
- Transfert et utilisation des connaissances
- Rayonnement
- Enseignement

Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention (UETMI)

- Pour soutenir la prise de décisions éclairées
Peut porter sur :
 - des technologies
 - des interventions
 - des modes d'interventions liés au contexte de réalisation des interventions.
- Adaptation des produits d'ETMI et synthèse
Les résultats sont adaptés de plusieurs façons pour favoriser leur utilisation :
 - Rapport d'ETMI complet
 - Résumé
 - Aide-mémoire
 - Prêt à animer
 - Webinaire
 - Affiche scientifique
 - Questionnaire d'autoévaluation

Développer des soins et services innovants – Pratiques de pointe

- Solutions rigoureuses et applicables pour mieux répondre aux besoins de la population.
- Arrimage entre les équipes de soins et les chercheurs pour combiner l'évaluation à l'innovation et à l'implantation.

Quelques exemples :

En jeunesse :

- SPHÈRES (exploitation sexuelle)

En déficience physique :

- Registre clinique électronique provincial : ostéo-intégration

En dépendance :

- Programme Mes choix

Inégalités sociales (pratiques interdisciplinaires) :

- Pair-aidance et intervention en santé mentale

En gériatrie :

- Prévenir le déconditionnement

Transférer les connaissances

- Pour favoriser leur utilisation par divers publics cibles et soutenir l'amélioration des pratiques
Arrimage afin de :
 - Identifier les besoins prioritaires des milieux de pratique et des milieux d'enseignement
- Comprendre la meilleure façon d'y répondre
- Définir les bonnes stratégies pour faciliter l'appropriation
- Être au fait des projets en développement dans nos domaines d'expertise

Des exemples de produits

- Formations provinciales
- Guides de soutien à la pratique
- Boîtes à outils/trousse d'intervention
- Balados
- Capsules vidéo avec guide d'animation pour les gestionnaires/responsables cliniques

Des exemples de modalités d'accompagnement

- Animation de communautés de pratique
- Encadrement en continu de formateurs provinciaux
- Courtier de connaissances
- Ateliers avec des praticiens pour évaluer les obstacles à l'appropriation

Rayonnement

Trois grands axes de la diffusion:

- Diffuser les résultats de la recherche universitaire au grand public;
- Partager avec les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux;
- Soutenir l'enseignement universitaire

Maison d'édition du CCSMTL



MU 360



LA MISSION
UNIVERSITAIRE DU CCSMTL

Former la relève

La DEUR coordonne les stages et l'accueil des stagiaires pour les types de stage suivants :

- Stage régulier
- Stage en santé publique
- Activité académique (stage d'un jour, visite ou projet d'étude)
- Stage en recherche
- Stage médical

Lancement du Projet *Expérience stagiaire*

Personnel de la DEUR impliqué dans la révision de cursus académiques / enseigne / sensibilise aux enjeux sociaux et données probantes dans les maisons d'enseignement

Directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche du CCSMTL préside le Comité enseignement du RUISSS de l'Université de Montréal

Propositions pour les conseils d'administration à venir

Présentations d'un projet porteur ou initiative innovante choisi selon 5 critères :

1. Impact et les retombées réels et anticipés
2. Concordance entre le projet ou l'initiative innovante et la mission, les orientations et les valeurs du CCSMTL
3. Pertinence pour les acteurs du CCSMTL et la population desservie

4. Avancement du projet ou de l'initiative innovante
5. Aspect innovant et créatif dont le projet ou l'initiative innovante fait preuve

Les administrateurs félicitent madame Gilbert pour la clarté de sa présentation de la mission universitaire fort intéressante et instructive.

11. Dossiers administratifs

11.1 Bilan du 2^e trimestre de l'année 2022-2023 du recours aux mesures d'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue

Mesdames Rina Mongillo, chef de service de l'Accès pour le bilan sur les mesures d'encadrement intensif et Annie Bastien, directrice adjointe Programme jeunesse pour le bilan sur les mesures d'empêchement à la fugue, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

11.2 – Demande d'accréditation temporaire à titre de médiatrice familiale pour madame Maryse Laflamme

Madame Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) fait un

Résolution 2023-01-25-213

Demande d'accréditation temporaire pour madame Maryse Laflamme à titre de médiatrice familiale

ATTENDU QUE le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

ATTENDU QUE la demande d'accréditation soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accréditer sur une base temporaire Madame Maryse Laflamme, à l'emploi du CCSMTL, pour exercer la tâche de médiatrice dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

12. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

13. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 12 avril 2023, à 17 h.

14. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

15. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 janvier 2023 à 19 h.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire